Règlement du jeu "Dessine Noël à Caen"

Article 1 :

La Ville de Caen, située esplanade Jean-Marie-Louvel à Caen 14000, immatriculée à Caen sous le numéro de Siret 21140118700011, organise du vendredi 4 décembre 2020 à 00h00 au jeudi 24 décembre 2020 à 23h59 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Dessine Noël à Caen », dans le cadre d'un événement du programme de Noël à Caen.

Article 2 :

Chaque participant pourra déposer dans une boîte aux lettres, présente boulevard Maréchal-Leclerc à Caen, un dessin sur la thématique de Noël à Caen.

Le jeu concours est limité à un dessin maximum par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative.

Un tirage au sort sera effectué via un logiciel de tirage au sort en ligne, en présence de 3 personnes qui pourront attester de la validité du tirage au sort.

10 enfants seront tirés au sort parmi les participants de moins de 6 ans.

10 enfants seront tirés au sort parmi les participants de plus de 6 ans.

Article 3 :

Ce jeu est ouvert à tous les enfants domiciliés à Caen, âgés de moins de 12 ans, accompagnés d'un majeur.

Article 4 :

La dotation est définie comme suit :

- 1 Père Noël en chocolat d'une valeur de 5€ maximum sera remis à chaque enfant de moins de 6 ans tiré au sort
- 1 Bande-dessinée d'une valeur de 17€ maximum sera remise à chaque enfant de plus de 6 ans tiré au sort.

Les présents sont non remboursables, non modifiables, non échangeables contre sa valeur en argent ou contre tout autre cadeau, et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit.

Article 5 :

Seront considérés comme pouvant prétendre au tirage au sort les dessins réalisés sur une feuille au format A4 au dos desquelles devront figurer :

- L'âge de l'enfant
- Le nom et le prénom du majeur accompagnant l'enfant au moment du retrait du lot, son adresse postale.
- Une adresse mail sur laquelle le majeur pourra être informé de l'issue du tirage.

Article 6 :

Seuls seront exclus :

- Les personnes ayant collaboré à ce jeu.
- Les membres de leur famille respective (par la famille il faut entendre dans le présent règlement, les personnes vivants sous le même toit).
- Les personnes âgées de plus de 12 ans.
- Les personnes n'étant pas domiciliées à Caen.

Article 7 :

Les gagnants seront informés par e-mail.

Les lots pourront être retirés à l'accueil de l'Hôtel de Ville, esplanade Jean-Marie-Louvel à Caen, à compter de la réception de l'e-mail, aux horaires habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Le lot ne pouvant être remis à son bénéficiaire pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs ne sera attribué et redevient la propriété de la Ville de Caen.

Article 8 :

Le présent règlement sera :

- Affiché à proximité de la boîte aux lettres, boulevard Maréchal-Leclerc à Caen
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Caen (caen.fr)
- Disponible à la direction de la Communication de la Ville de Caen, esplanade Jean-Marie-Louvel à Caen.

Article 9 :

La Ville de Caen organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 :

La Ville de Caen et ses partenaires seront dégagés des obligations contractées envers le gagnant et sa responsabilité ne pourra être mise en cause dans le cas d'évènement de force majeure (tels que : accidents, grèves, actes politiques…).

Article 11 :

Tous les textes figurant sur tout support véhiculant le jeu seront considérés comme des annexes du présent règlement.

Article 12 :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données), les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celui-ci.

CAEN.FR

CAEN NORMANDIE